

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 6 (1918)

Heft: 65

Artikel: Avis important

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-253572>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
ETRANGER... » 3.50
Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—
2 cases. » » 35.—
La ligne, par insertion » 0.25

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (1 fr. 25) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : Hip! Hip! Hourrah!... — La victoire anglaise : J. GUEYBAUD. — Celles qui voteront. — Quelques extraits de Stuart Mill. — Une école sociale pour femmes : E. GD. — Nouvelles de Russie. — Notre Bibliothèque : *La Semaine des Fiancées; Un apprentissage; La femme et les temps nouveaux.* — Association suisse pour le suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

AVIS IMPORTANT. — Nous présentons l'expression de tous nos regrets à nos nouveaux abonnés de 1918 pour les irrégularités dont ils ont eu à souffrir dans l'envoi du numéro de février de notre journal. Par une inconcevable négligence de la maison, qui est pourtant depuis la fondation du Mouvement Féministe chargée du service d'expédition, les indications données comme chaque mois par notre Administration n'ont pas été suivies, et un grand nombre de nos abonnés n'ont de ce fait pas reçu leur journal. Nous espérons qu'ils n'en déduiront pas que l'irrégularité est un indéracinable défaut féminin! et qu'ils voudront bien ne pas rendre le Mouvement Féministe responsable d'erreurs qu'il déplore plus qu'eux mêmes.

L'Administration du « Mouvement Féministe ».

Hip! Hip! Hourrah!...

La date du 6 février 1918 est peut-être la plus importante de toutes celles que l'histoire du féminisme puisse enregistrer. La loi sur la représentation populaire, qui consacre le vote féminin parlementaire en Grande Bretagne, a reçu la sanction royale, et est devenue « loi du pays ». Après soixante ans d'efforts, les Anglaises ont réalisé le principe de l'égalité politique de l'homme et de la femme.

Notre journal consacre plus loin un article à cet événement capital. Mais nous tenons à dire ici, après le message de félicitations adressé par la présidente de l'Association suisse à Mrs. Fawcett, présidente de l'Union nationale des Sociétés suffragistes anglaises, la joie et la gratitude de toutes les femmes suisses, conscientes de l'ère nouvelle qu'ouvre pour elles le triomphe anglais. Une brèche formidable est faite dans le mur d'égoïsme, de routine et de préjugés qui nous barre la route: nous le devons aux efforts inlassables et désintéressés des femmes d'Angleterre. Et leur envoyant notre message fraternel le plus chaud, nous célébrons leur victoire, par le cri traditionnel de la vieille Angleterre, comme un présage et un augure pour celle que nous poursuivons.

LA VICTOIRE ANGLAISE

Si jamais le droit de vote a été obtenu par un travail opiniâtre de chaque instant, c'est bien en Angleterre. Seules les Américaines peuvent se réclamer d'une aussi longue patience et d'une aussi persévérante ardeur. Et nous nous demandons s'il est dans l'histoire des libertés politiques beaucoup de mouvements masculins qui aient mis plus de quatre-vingts ans à aboutir?

Car c'est à la date de 1832, que l'on peut faire remonter en Angleterre les débuts du mouvement suffragiste. Date qui est en même temps, chose curieuse, celle d'une réforme électorale. Dans le système traditionnel de la vieille Angleterre, en effet, certaines femmes jouissaient de droits électoraux ou politiques, mais de droits attachés à leur fortune, à leurs terres, à leurs privilèges de naissance, et non à leur personne, droits à peu près analogues à ceux qui faisaient siéger M^{me} de Sévigné aux Etats de Bretagne sans que le terme de « suffragiste » puisse précisément s'appliquer à la châtelaine des Rochers! Ces droits disparurent dans le statut de 1832, où le terme « personnes » fut précisé et son application restreinte par la qualification de « masculines » qui y fut ajoutée. L'indifférence des femmes d'une part, la suppression de vieux privilèges d'autre part qu'introduisait cette loi (suppression des fameux *bourgs pourris* et *bourgs de poche* en particulier) en furent les causes. Les femmes ne protestèrent non plus pas tout de suite contre cette exclusion, et il faut attendre jusque vers 1848 pour rencontrer la première revendication sous forme d'un manifeste lancé par une quakeresse, Anne Knight, la première société suffragiste, également fondée par cette pionnière à Sheffield, et la première pétition présentée à la Chambre des Lords. Le fait aussi qu'une femme régnait en Angleterre ne fut pas étranger au développement de ces idées, si bien que Disraëli pouvait dire à la Chambre des Communes « que, dans un pays gouverné par une femme, il ne voyait pas pourquoi les femmes qui sont en relations si fréquentes avec l'Eglise et l'Etat n'auraient pas le droit de voter ». Le mouvement libre-échangiste, d'autre part, qui s'appliquait surtout à l'importation et à l'exportation des blés, favorisa beaucoup le mouvement féministe, en amenant les femmes à s'intéresser directement à la vie publique. Mais ce n'est qu'avec Stuart Mill que le féminisme anglais allait entrer dans une voie nouvelle.

Le philosophe célèbre, l'auteur du *Système de Logique* ne semblait pas par ses études destiné à devenir un apôtre du